



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
13 octobre 1998

Original: français

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 7 octobre 1998, à 10 heures

Président: M. Hachani (Tunisie)

Sommaire

Point 100 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 35.

Point 100 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/53/3, A/53/63-S/1998/100, A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311, A/53/97, A/53/294, A/53/350, A/53/356, A/53/378, A/53/416 et A/53/425)

1. **M. Nuanthasing** (République démocratique populaire lao) dit que les objectifs fixés au Sommet mondial pour le développement social sont loin d'être atteints malgré les efforts faits aux niveaux national, régional et international. Selon le *Rapport sur le développement humain 1998* du PNUD, les problèmes sociaux se posent avec plus d'acuité dans les pays en développement. Leur solution exige des mesures concertées et coordonnées aux niveaux national et international. Pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, le développement social doit se fonder sur une croissance économique soutenue et un développement durable. La République populaire démocratique lao a ainsi défini huit programmes nationaux prioritaires, dont deux, portant l'un sur la mise en valeur des ressources humaines et l'autre sur le développement rural, visent à combattre les causes profondes de la pauvreté. Il s'agit d'assurer aux personnes vulnérables, défavorisées et marginalisées des zones rurales et reculées l'accès aux transports, aux marchés locaux, aux techniques appropriées, microcrédit, etc., afin de favoriser leur intégration sociale et leur participation au développement.

2. La situation des jeunes dans le monde continue d'être une source de préoccupation malgré le succès des politiques et programmes appliqués dans de nombreux pays. La Déclaration de Lisbonne offre des idées dont pourront s'inspirer les autorités nationales responsables de la jeunesse. L'Union de la jeunesse révolutionnaire lao participe activement à l'élaboration de politiques et programmes dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'emploi des jeunes.

3. L'avènement de l'Année internationale des personnes âgées donne l'occasion d'examiner la question de l'édification d'une société pour tous les âges. Le Gouvernement lao, qui attache une grande importance aux problèmes des personnes âgées, a pris un décret visant à fournir des logements ou des matériaux de construction aux personnes âgées, en particulier aux retraités.

4. Toutefois, le Gouvernement manque de moyens pour appliquer sa politique sociale et a besoin d'une assistance financière et technique de la communauté internationale.

5. **Mme Ghimire** (Népal) indique que la situation économique et sociale dans le monde est aujourd'hui plus sombre que pendant les 30 dernières années, du fait du chômage, de l'exclusion sociale et de la désintégration des structures, en particulier dans les pays en développement. Dans un monde d'abondance, le spectre de la guerre, de la famine et de l'exode continue de hanter des millions et des millions de personnes. Ces fléaux ont tous une dimension économique, sociale, politique et culturelle. Seules des mesures concertées à l'échelle internationale permettraient de les surmonter. À l'aube du XXI^e siècle, la lutte contre la pauvreté doit être une priorité pour la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les organisations régionales. Dans ce contexte, le Népal se félicite de l'engagement de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015 ainsi que de la décision prise par l'Assemblée générale, à sa dernière session, de tenir la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA en 2001, et espère que cette conférence permettra d'inverser la tendance à la marginalisation des PMA et de promouvoir leur développement.

6. Le Népal ne ménage aucun effort pour mobiliser les jeunes en vue du développement national. La Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse a permis de définir et d'élargir les domaines de communication et de coopération entre les jeunes de divers pays

7. La communauté internationale devrait continuer à adopter des stratégies viables pour améliorer le sort des personnes âgées. Le Népal a mis en place un modeste programme d'aide financière aux personnes âgées et aux handicapés en vue de promouvoir l'intégration et la cohésion sociales. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé doivent fournir un appui indéfectible aux programmes des Nations Unies sur le vieillissement, dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées.

8. **M. Bocalandro** (Argentine) déclare que la situation sociale critique actuelle, due aux structures industrielles inadaptées, aux bureaucraties pléthoriques et aux ajustements structurels, a été aggravée par la crise financière internationale. Elle exige une nouvelle relation entre l'État et l'individu qui doit participer activement à la prise des décisions touchant son bien-être. L'Argentine a mené à terme au cours de la dernière décennie une transformation profonde de son économie et une réforme de l'État qui lui ont permis d'enregistrer une forte croissance économique grâce à une participation

accrue du secteur privé, des femmes et d'autres groupes sociaux à l'activité économique. Toutefois, des facteurs internes et externes ont provoqué une augmentation du chômage. La vulnérabilité et l'exclusion sociale sont devenues les problèmes sociaux les plus graves, auxquels s'ajoutent les effets négatifs de la mondialisation. La crise financière actuelle est un exemple de cette nouvelle réalité mondiale. Il faut donc adopter des politiques de réforme institutionnelles et de formation visant à préparer les citoyens à faire face aux nouvelles réalités de la mondialisation.

9. La situation démographique, les mutations du marché, les régimes de retraite, la pauvreté et l'augmentation de l'espérance de vie exigent qu'une attention particulière soit accordée à la question du vieillissement tant au niveau national qu'international. L'Argentine a mis en place un programme en faveur des groupes vulnérables de la population et un plan national en faveur des personnes âgées. Sa politique sociale vise à intégrer dans les structures publiques des activités sociales complémentaires de celles du secteur privé. L'investissement dans le facteur humain est un élément essentiel de cette politique.

10. Pour **M. Wilmot** (Ghana), malgré l'engagement collectif pris au Sommet mondial pour le développement social, la situation sociale dans le monde reste déplorable à cause de l'iniquité du système économique international. Le service de la dette absorbe des ressources dont les pays du tiers monde auraient bien besoin pour financer leur développement social. La délégation ghanéenne félicite donc le Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague d'avoir prévu dans son programme de travail l'examen des effets de la dette extérieure, de la mondialisation et des programmes d'ajustement structurel. Elle souscrit aux recommandations formulées par la Commission du développement social concernant la promotion de l'intégration sociale.

11. Au niveau national, le Gouvernement ghanéen favorise l'intégration sociale et la participation de tous au processus de développement par le biais des assemblées de district qui sont le fondement du système de décentralisation du pays.

12. Les efforts faits pour promouvoir les relations entre les générations et pour offrir aux personnes âgées des possibilités de participer à la vie socioéconomique contribuent à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Suite à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, le Ghana a élaboré des programmes visant à préserver le statut traditionnel des personnes âgées dans la société. La délégation ghanéenne se félicite donc de la célébration de l'Année internationale pour les personnes âgées en 1999. Elle

regrette toutefois que les problèmes des personnes âgées dans les zones rurales que l'exode rural a dépeuplé de leur jeunesse, en particulier dans le tiers monde, n'aient pas été pris en considération dans les préparatifs de l'Année.

13. L'intégration sociale des jeunes et des handicapés mérite aussi une attention particulière. Un projet de politique nationale en faveur de la jeunesse qui donne effet aux recommandations de la Déclaration de Lisbonne a été soumis au Gouvernement.

14. Pour conclure, l'intervenant rappelle qu'il convient de souligner l'importance de la famille en tant que cellule de base de la société.

15. **M. Calovski** (ex-République yougoslave de Macédoine) déclare que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle primordial dans les efforts faits au niveau international pour appuyer la politique sociale des pays. La mondialisation suppose l'adoption de normes communes en matière de développement social. La grave crise sociale que traversent de nombreux pays du fait des difficultés financières, de l'environnement extérieur et de leur incapacité d'éliminer la pauvreté devrait amener la communauté internationale à mettre en oeuvre plus énergiquement la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. La prochaine session de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social devrait être l'occasion idéale à cet effet.

16. La transformation du système politique et économique a créé divers problèmes sociaux, mais l'ex-République yougoslave de Macédoine a réussi à poursuivre son développement social, sans crise majeure, et notamment à faire baisser le chômage et à concentrer les efforts sur la protection sociale des populations, avec la coopération de la communauté internationale, en particulier de l'UNICEF.

17. Les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées (A/53/294) devraient permettre de promouvoir le concept d'une «société pour tous les âges» dans laquelle les personnes âgées jouent un rôle important dans l'éducation et la promotion de la famille. M. Calovski souligne l'importance de la Déclaration de Lisbonne, et du Plan d'action adopté par le troisième Forum mondial de la jeunesse, qui visent à encourager la participation des jeunes au développement de la société.

18. Il faut également prendre des mesures aux niveaux national et international en faveur des handicapés afin de les aider à participer à des activités productives et utiles dans la société.

19. Étant donné que le développement social ne peut être dissocié du développement économique, politique et culturel, l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est fixé comme objectif une intégration réussie dans le système social européen commun.

20. **MBaali** (Algérie) souligne que les questions débattues au Sommet social de Copenhague sont plus que jamais d'actualité car les disparités entre les pays et entre les groupes de population se sont aggravées sous l'effet de la détérioration des termes de l'échange, de l'endettement, de la baisse de l'aide publique au développement et des dysfonctionnements du système économique international dont une mondialisation débridée a démultiplié les effets, comme l'a mis en évidence la dramatique crise asiatique. Hier considérée comme un vecteur de prospérité, la mondialisation se révèle être un facteur de paupérisation et d'exclusion qui appelle une riposte coordonnée par des institutions financières internationales et appuyée par l'ONU.

21. Le développement économique doit s'accompagner d'un développement social et répondre aux besoins tout d'abord de la famille, mais également de la jeunesse et des personnes âgées. C'est pourquoi l'Algérie a depuis son indépendance placé la dimension sociale au coeur de sa politique de développement, fondée sur la promotion des principes de justice sociale, de solidarité nationale et de préservation des acquis. L'Algérie attache beaucoup d'importance à la famille comme l'atteste la création d'un ministère chargé de la solidarité nationale et de la famille et d'un comité national pour la préservation et la promotion de la famille chargé de promouvoir des programmes d'information, des actions de proximité, des programmes spéciaux en faveur des catégories sociales défavorisées et des mesures de solidarité.

22. Les pouvoirs publics sont particulièrement sensibles aux problèmes de la jeunesse, qui représente 70 % de la population : les programmes d'éducation et de formation absorbent le tiers du budget de l'État. L'école est gratuite et obligatoire, la médecine est gratuite. Des mesures ont été prises pour promouvoir l'emploi des jeunes.

23. La protection des personnes handicapées et des personnes âgées est garantie par la Constitution. Pour donner effet à cette disposition, le Gouvernement a adopté un programme visant à élargir les possibilités d'emploi et à assurer l'égalité des chances ainsi que l'accès aux services de réadaptation et autres.

24. En ce qui concerne les personnes âgées, la Constitution fait obligation aux descendants de venir en aide à leurs parents. Outre les régimes de soins et de retraite, les personnes âgées bénéficient d'aide sociale (allocations ou accueil dans des institutions spécialisées).

25. L'Algérie compte célébrer l'Année internationale des personnes âgées par la mise en place d'un vaste programme intersectoriel comprenant des séminaires, journées d'études et symposiums, des rencontres entre les jeunes et les personnes âgées, des débats avec la presse, l'élaboration d'une stratégie de communication sur les pathologies du troisième âge et les liens intergénérationnels, la mise à l'étude d'une loi spécifique de protection des personnes âgées, la constitution d'une banque de données et la production d'une affiche.

26. **M. Seksenbayev** (Kazakhstan) dit que la politique sociale du Kazakhstan s'inscrit dans le contexte des profonds changements survenus dans le cadre de la démocratisation de la société kazakhe. Les problèmes sociaux doivent être envisagés dans le contexte du développement économique et du développement humain durable, ainsi que de la situation économique et sociale dans le monde. Le Gouvernement kazakh, s'inspirant de décisions adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social et d'autres conférences internationales, met au point une série de mesures économiques et sociales visant particulièrement les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et la famille.

27. La délégation kazakhe se félicite de la décision de proclamer 1999 Année internationale des personnes âgées. Elle accueille avec satisfaction les approches nouvelles du problème du vieillissement et la volonté d'améliorer la situation des personnes âgées, de contribuer ainsi à réaliser l'objectif de l'Année : «Vers une société pour tous les âges». Il faut, durant l'Année, que la communauté internationale s'efforce de trouver des moyens concrets d'atteindre cet objectif.

28. Un comité préparatoire a été créé dans le cadre de la Communauté d'États indépendants (CEI) en vue de la célébration de l'Année. Le Kazakhstan a élaboré un programme prévoyant, entre autres, un ensemble de mesures d'aide aux personnes âgées seules et qui ne sont pas en mesure de travailler. Des commissions nationales ont été créées à cet effet, les modalités de financement de ce programme ont été établies, et on envisage de constituer un fonds bénévole en faveur des personnes âgées les plus démunies.

29. Malgré les difficultés pratiques, il est essentiel de protéger le droit des groupes les plus désavantagés, dont en particulier les handicapés, qui, de surcroît, sont pour la plupart des personnes âgées. Il faut pour cela définir des actions prioritaires en s'inspirant des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. La décision adoptée le 15 juin 1993 par le Président du Kazakhstan de proclamer le deuxième dimanche d'octobre de chaque année Journée nationale des handicapés témoigne de l'importance que le Kazakhstan attache à cette question. Un des objectifs priori-

taires est d'intégrer les handicapés dans les activités productives. Il importe également de leur assurer l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux activités sportives, à l'emploi et aux transports, et créer des centres de réadaptation. Il faut reconnaître qu'une série de difficultés d'ordre économique empêchent le Kazakhstan d'adopter les dispositions législatives nécessaires pour permettre aux handicapés d'accéder sans restrictions à l'infrastructure sociale.

30. Un des événements marquant de l'année 1998 fut la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, organisée par le Gouvernement du Portugal en collaboration avec l'ONU. Elle a permis d'aborder une série de questions touchant la jeunesse, d'élaborer de nouveaux principes directeurs et de renforcer la coopération entre les gouvernements et l'ensemble des acteurs qui oeuvrent en faveur de la jeunesse dans le monde. L'adoption de la Déclaration de Lisbonne et du Plan d'action de Braga en faveur de la jeunesse constituent également un pas dans la bonne direction.

31. La délégation kazakhe souhaite appeler l'attention sur la nécessité d'offrir aux jeunes davantage de possibilités d'emploi et de formation, car le manque d'éducation est un des principaux facteurs qui nuisent au développement social. La création de conditions permettant aux jeunes de bénéficier d'une éducation de qualité, le développement des petites entreprises et l'émergence de la classe moyenne, qui sera constituée de la jeunesse actuelle, est une des priorités de la stratégie de développement jusqu'en 2030 élaborée par le Gouvernement du Kazakhstan. Enfin, la délégation kazakhe tient à réaffirmer sa volonté de coopérer avec toutes les parties intéressées aux fins de la réalisation des objectifs de la Conférence de Lisbonne et de l'Année internationale des personnes âgées.

32. **M. Danesh-Yazdi** (République islamique d'Iran), après avoir souligné que la Troisième Commission devrait attacher davantage d'importance à la crise sociale provoquée par la détérioration de la situation économique de nombreux pays, fait remarquer que la famille est la cellule de base de la société et qu'elle doit en tant que telle bénéficier d'un soutien tant national qu'international. Le Secrétaire général devrait donc dans cette optique renforcer les capacités du groupe chargé de la famille au sein du Secrétariat de l'ONU.

33. Le Gouvernement iranien se félicite de la décision de faire de 1999 l'Année internationale des personnes âgées. En Iran, l'organisme d'aide sociale offre une assistance spéciale aux personnes âgées qui en ont besoin. L'Iran étant un pays islamique, les personnes âgées ont une place d'honneur dans la société et sont traitées avec compassion et humanité, valeurs que ne peuvent remplacer les progrès de la science et de la technique.

34. À l'aube du XXI^e siècle, les jeunes ont un rôle essentiel à jouer et il importe d'examiner toutes les questions les concernant dans un contexte international. La Déclaration de Lisbonne et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà sont à cet égard fort utiles. L'Iran, conscient de l'importance d'une jeunesse éduquée, informée, créative et en bonne santé, capable de participer à la formulation de plans de développement, au processus de prise de décisions et à la préservation de la paix, a créé un Conseil suprême de la jeunesse, mis en place une politique en faveur des jeunes et s'est employé à promouvoir l'éducation.

35. Il convient de mettre l'accent sur la menace que représente pour l'ensemble de la communauté internationale le problème de la drogue. Aucun gouvernement ne peut à lui seul lutter contre ce fléau et seuls des efforts concertés permettront d'obtenir des résultats. L'ONU se doit de coordonner ces efforts.

36. La République islamique d'Iran est prête à coopérer avec la communauté internationale pour tout ce qui touche au développement social; elle participe activement au processus préparatoire d'évaluation et d'examen de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social.

37. **Mme Bennani** (Maroc) note que son pays est convaincu que le développement social doit être fondé sur la promotion des droits de l'homme, la non-discrimination, l'égalité des chances, la justice sociale et le respect de la diversité. C'est ainsi que le Gouvernement marocain, en collaboration avec la société civile et tirant parti de la croissance économique, s'efforce d'assurer l'insertion sociale des handicapés et des personnes âgées, la protection des enfants et la promotion des droits fondamentaux. Il a élaboré un plan quinquennal d'ajustement social visant notamment les oubliés de la croissance que sont les populations rurales et défavorisées et mis au point des politiques incitant à la création de petites entreprises susceptibles de résoudre en partie la crise de l'emploi et d'atténuer la pauvreté.

38. À l'aube du nouveau millénaire, les jeunes doivent être à même de relever les défis de la mondialisation, de la libéralisation de l'économie et de la révolution des communications; le Maroc a pris de nombreuses initiatives en leur faveur – développement du mouvement associatif, création du Conseil national de la jeunesse et de l'avenir, mise en place d'un programme de promotion de l'emploi des jeunes diplômés, d'amélioration des conditions de vie des jeunes et de lutte contre leur exclusion, adoption de politiques favorisant la création d'entreprises par les jeunes, participation à l'élaboration de la Déclaration de Lisbonne, etc.

39. Le vieillissement de la population constitue un autre défi. La protection économique et sociale et les droits et

besoins spécifiques des personnes âgées, et notamment des femmes, sont des questions d'importance. L'Année internationale des personnes âgées devrait permettre de prendre des mesures concrètes favorisant leur intégration et leur participation. Le Maroc a pour sa part élaboré un programme d'action basé sur la solidarité familiale qu'il conviendrait de renforcer.

40. Le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de l'Année internationale en 1999 (A/53/994), qui recommande notamment la suppression des stéréotypes et l'utilisation de l'expérience des personnes âgées, reflète parfaitement les positions du Maroc.

41. **M. Suh Dae-Won** (République de Corée) note que les recommandations figurant dans le Plan d'action international sur le vieillissement, adopté par l'Assemblée mondiale en 1982, peuvent inspirer les stratégies nationales de protection des personnes âgées. Les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, adoptés par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, constituent également une référence utile.

42. Au sujet de l'Année internationale des personnes âgées (A/53/294), le Gouvernement coréen tient en premier lieu à affirmer qu'il ne considère aucunement ces dernières comme un fardeau social. S'il est vrai que le vieillissement de la population a des incidences socioéconomiques négatives, il est tout aussi vrai que les personnes âgées ont à leur actif une expérience et un savoir dont les autres groupes de population peuvent bénéficier. Pour faciliter leur maintien dans la vie active, les gouvernements devraient compenser le manque à gagner des entreprises qui accepteraient de les employer. Une loi a déjà été promulguée à cet effet en République de Corée. L'intervenant note en deuxième lieu que les objectifs concernant le bien-être des personnes âgées n'ont pas tous été atteints. Il convient donc d'adopter une approche plus globale et intégrée visant à développer le potentiel des individus tout au long de leur existence. Il faut en troisième lieu démarginaliser les femmes âgées et, à cet effet, donner aux femmes la place qui leur revient dans la société dès leur plus jeune âge.

43. La Commission du développement social a décidé à sa trente-sixième session de prier le Département des affaires économiques et sociales d'envisager avec le PNUD la possibilité d'inclure un indicateur de développement des personnes âgées dans son Rapport sur le développement humain. Compte tenu de l'intérêt de l'indicateur de développement humain et de l'indicateur de développement des femmes, la République de Corée est favorable à l'utilisation de ce nouvel outil car elle estime qu'il est susceptible d'appeler l'attention tant des gouvernements que des médias sur la question du vieillissement. Elle souhaiterait que le Secrétariat informe le Comité de la suite donnée à cette initiative.

44. Le Gouvernement coréen, malgré les difficultés économiques actuelles, continue d'accorder toute son attention au sort des personnes âgées. Il a notamment créé un Comité préparatoire de l'Année internationale des personnes âgées ainsi qu'un groupe de contact au sein du Ministère de la santé et de la protection sociale. Il se félicite en outre de l'adoption, le 1er octobre 1998, de la Déclaration de Macao et du plan d'action sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique ainsi que de la collaboration apportée par les ONG à la préparation de l'Année internationale.

45. Les personnes âgées représentent la mémoire collective du XXe siècle et le réceptacle de connaissances et compétences à transmettre aux générations futures. Il incombe aux États Membres de l'ONU de ne pas négliger des ressources humaines aussi précieuses.

46. **Mme Al-Hamami** (Yémen) dit que le point à l'examen concerne des problèmes qui se posent à toutes les sociétés, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Aussi est-il nécessaire d'établir des critères comparables et de promouvoir la coopération entre la communauté internationale, les programmes des Nations Unies et les populations locales en vue de mettre au point des mécanismes adaptés aux spécificités de sociétés différentes.

47. À l'instar des autres pays en développement, le Yémen n'a que des moyens limités. Sur le plan social, le Gouvernement a pris des mesures intéressantes les enfants et la famille : création d'un département responsable du développement social au sein du Ministère du développement en 1990, mise en place d'un système de protection sociale et établissement d'un fonds pour le développement social et l'emploi et d'un service chargé de promouvoir les petites entreprises en 1997. Les pouvoirs publics aident ainsi la population, notamment les personnes âgées, les handicapés et les enfants, à améliorer ses conditions de vie.

48. Le Yémen, qui souffre de la pauvreté et du chômage, a élaboré une stratégie nationale qui comporte trois grands axes : création d'emplois, en particulier pour les plus défavorisés, renforcement du système de protection sociale, du Fonds pour le développement social et l'emploi et du service de promotion des petites entreprises.

49. La République du Yémen applique actuellement un programme de réformes financières et administratives pour appuyer le développement social, notamment parmi les pauvres, les personnes âgées, les orphelins et les handicapés. Elle s'efforce d'aider les familles nombreuses à revenu limité en développant les activités productives et les projets d'investissements.

50. Malgré les difficultés économiques et la pénurie de ressources, la population locale vient en aide aux groupes défavorisés et réalise nombre de projets importants avec l'appui financier des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et de pays amis tels que les Pays-Bas, l'Allemagne et le Japon.

51. Le Gouvernement yéménite souscrit aux propos tenus par le Secrétaire général au paragraphe 77 de son rapport (A/53/294), à savoir qu'il faut promouvoir une société pour tous les âges en mettant l'accent sur l'interdépendance entre toutes les périodes de la vie, les liens existant entre les générations, et les rapports entre les individus et la société. Cette stratégie est compatible avec la charia, qui prône la solidarité au sein de la société, le respect mutuel entre les familles, l'obéissance aux adultes, notamment aux personnes âgées, et la prise en charge des enfants et des handicapés. La société yéménite, à l'instar des autres sociétés musulmanes, applique ces principes et accorde une attention particulière aux personnes âgées, qui restent avec leur famille jusqu'à la fin de leur vie.

52. À l'occasion des préparatifs de la Journée internationale des personnes âgées, qui sera célébrée en octobre 1999, le Yémen espère que la communauté internationale fera tout son possible pour que les personnes âgées puissent participer à la vie économique, sociale et culturelle. Il faut venir en aide aux personnes âgées, aux enfants et aux handicapés, en particulier ceux qui sont touchés par l'occupation, les sanctions, la maladie, la faim et les catastrophes naturelles.

53. **Mme Kimliková** (Slovaquie) félicite le Secrétaire général de son rapport sur les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées (A/53/994) dont elle juge particulièrement intéressante la partie consacrée à l'amélioration des réseaux et à la recherche et l'échange d'informations (sect. IV D, p. 16 à 18).

54. Le Gouvernement slovaque a examiné en 1998 un rapport sur la protection sociale et médicale des personnes âgées. Le vieillissement de la population, qu'il résulte d'un faible taux de natalité ou de l'accroissement de la durée de la vie, ou encore de ces deux facteurs à la fois, a des répercussions économiques et sociales non négligeables, notamment sur le marché du travail, les régimes de retraite, la solidarité entre générations, les services de santé et les services publics en général. La Slovaquie s'efforce de rejeter le paternalisme d'État, de mettre en place une société juste pour tous et de promouvoir les droits socioéconomiques de sa population, notamment des personnes âgées. Son principal objectif est de favoriser leur autonomie, de promouvoir leur dignité et de leur permettre de rester le plus longtemps possible au sein de leur famille et de leur communauté.

55. Le Gouvernement slovaque, en application de la résolution 52/80 de l'Assemblée générale, a créé un centre de coordination des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées et, à l'échelon local, des groupes de travail chargés de tâches similaires. Les activités menées sont conformes aux principes de l'ONU et portent sur l'éducation, le rôle des médias, l'information, la science, la recherche et les problèmes socioéconomiques. Les organismes slovaques s'occupant des personnes âgées renforcent aussi leur coopération avec leurs homologues d'autres pays d'Europe.

56. Dans «une société pour tous les âges», la jeunesse a bien évidemment également un rôle à jouer. Les jeunes représentent un cinquième de la population mondiale et il importe, si l'on veut favoriser le développement économique, de leur donner la place qui leur revient. L'État slovaque a pour politique de promouvoir leur indépendance, leur sens des responsabilités et leur participation à la vie sociale et il existe quelque 300 associations dans le pays qui s'occupent actuellement des jeunes et des enfants.

57. La Slovaquie se félicite de la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse et de la Déclaration de Lisbonne qui devrait aider à prendre des mesures en faveur de la jeunesse. Elle se félicite également du projet de tenir à Genève en l'an 2000 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social.

58. **M. Ahmad** (Malaisie), se référant à la Déclaration de Copenhague, indique que, dans le plan quinquennal de la Malaisie, 29,3 % des dépenses publiques sont affectés au secteur social, notamment pour des mesures et programmes conformes aux orientations du Sommet mondial. Un plan-cadre d'action sociale a été mis en place.

59. Le pourcentage de la population malaisienne qui vit dans la pauvreté absolue est passé de 60 % en 1970 à 13,5 % en 1990, l'objectif étant de l'amener à 5,5 % en l'an 2000. La Malaisie attache beaucoup d'importance à la Déclaration de Lisbonne et tient à ce que le Programme mondial d'action pour la jeunesse adopté en 1995 par l'Assemblée générale soit pleinement mis en oeuvre.

60. Il faut une nouvelle approche des programmes destinés à la jeunesse pour que celle-ci acquière les compétences qu'exige le rythme rapide du développement économique et technologique et puisse contribuer à l'édification de la nation. C'est un des objectifs du septième plan quinquennal, qui fait aussi une place importante à la diffusion des valeurs morales et spirituelles parmi les jeunes. Considérant que la participation des jeunes à la vie sportive et culturelle peut contribuer à réduire certains problèmes sociaux, la Malaisie a accueilli à Kuala Lumpur les jeux du Commonwealth.

61. La Malaisie estime que la famille est l'unité de base de la société, et que la modernisation n'a fait qu'accroître les fonctions qu'elle doit remplir. C'est pourquoi elle a créé un Comité interinstitutions de haut niveau pour s'attaquer aux problèmes sociaux en prenant pour point de départ la famille. La Malaisie continuera à appliquer divers programmes de promotion de la famille. Elle estime que les femmes doivent acquérir les compétences nécessaires à cet effet et elle a entrepris une activité éducative pour inculquer au public l'idée que les responsabilités familiales doivent être partagées entre les deux sexes.

62. Le vieillissement est un problème qui intéresse tous les pays. La célébration en 1999 de l'Année internationale des personnes âgées, sur le thème «Vers une société pour tous les âges» donnera à la communauté internationale l'occasion de réaffirmer son engagement à l'appui du Plan d'action international sur le vieillissement. En Malaisie, la préparation au vieillissement fait partie intégrante des politiques de développement social et économique. Des abattements fiscaux sont prévus pour aider à maintenir les personnes âgées dans leur famille et des foyers accueillent les personnes âgées pauvres qui n'ont pas de famille. La Malaisie a contribué à la création ou la reconstruction de quatre maisons de retraite en Bosnie-Herzégovine.

63. La Malaisie s'attache également à intégrer les handicapés dans la vie sociale par des programmes d'éducation, de formation et de réinsertion ainsi que par des programmes de formation technique qui leur permettent d'acquérir l'indépendance économique. Les ONG sont encouragées à fournir des services sociaux aux handicapés.

64. Un partenariat et une coopération efficaces entre les gouvernements nationaux, la communauté internationale et les ONG sont indispensables pour régler plus efficacement les problèmes relatifs aux jeunes, à la famille, aux personnes âgées et aux handicapés.

65. **M. Tabone** (Malte) estime qu'il faut non seulement défendre les droits des personnes âgées mais aussi leur donner les moyens de jouer leur rôle dans la société. Elles méritent affection et respect.

66. Le Service maltais des personnes âgées, qui relève du Ministère des affaires sociales, leur accorde une attention prioritaire. Il s'efforce d'améliorer leur santé, de leur permettre de vivre chez eux le plus longtemps possible ou, à défaut, dans des centres adaptés et de faire en sorte qu'elles restent actives. Malte a également créé une université du troisième âge qui remporte un grand succès. Le Gouvernement maltais examine actuellement la réforme du régime de retraite en collaboration avec les syndicats et le secteur privé.

Il envisage de créer parallèlement au système d'État des régimes de retraite privés.

67. L'Institut international du vieillissement de Malte, qui reçoit plus de 250 000 dollars chaque année du Gouvernement maltais et qui est régi par un accord entre l'ONU et Malte (résolution 1987/41 du Conseil économique et social), mène des travaux remarquables. Il permet le recueil, l'échange et la diffusion d'informations sur le vieillissement et encourage la création de réseaux et l'établissement de centres de coordination pour les activités de formation concernant le vieillissement. Le vieillissement de la population touchant de plus en plus de pays, notamment en développement, la formation revêt une importance capitale. L'Institut s'efforce depuis 10 ans, en collaboration avec le PNUD et le FNUAP, d'offrir des cours portant sur la démographie, les soins de santé, la sécurité des revenus et la gérontologie sociale et espère pouvoir bientôt utiliser le téléenseignement. Il conviendrait que l'ONU envisage d'accorder à l'Institut un statut plus officiel.

68. Malte s'occupe également de sa population handicapée et vient de présenter un projet de loi devant améliorer les conditions de vie des handicapés. Ce projet vise à éliminer toute discrimination à leur égard et à faire prendre conscience à la population maltaise que les handicapés ont droit à la dignité et doivent être traités à égalité avec les autres citoyens et pouvoir participer à la vie de leur communauté.

69. Il incombe aux gouvernements de traiter leurs citoyens avec justice et impartialité et d'accorder prestations et assistance à ceux qui en ont véritablement besoin. Ils se doivent également de faire davantage pour prévenir les maladies professionnelles et améliorer la qualité de l'aide sociale.

70. **Mme Banerjee** (Inde) souligne l'importance du thème de l'Année internationale des personnes âgées : une société pour tous les âges. En effet, s'il est nécessaire de tenir compte de l'âge à des fins de statistique et de planification, les problèmes des personnes âgées et des jeunes doivent être envisagés dans l'optique d'une société pour tous les âges. Tout en reconnaissant la validité de la Déclaration de Lisbonne qui préconise en particulier la pleine participation des jeunes aux décisions et à la vie de la société, l'intervenante souligne que le chômage des jeunes est un problème qui mérite particulièrement d'appeler l'attention, particulièrement dans le contexte des perspectives sombres de l'économie mondiale qui se dégagent des débats de la Banque. Le chômage des jeunes débouche souvent sur l'aliénation, la violence et le terrorisme, etc. C'est un des principaux obstacles à l'intégration sociale. Le problème est d'autant plus difficile à résoudre que le vieillissement de la population a

incité le nouveau gouvernement à porter l'âge de la retraite dans la fonction publique de 58 à 60 ans. Toutefois, le maintien des personnes âgées dans la vie productive ne doit pas se traduire par une guerre entre les générations. Le secteur informel peut offrir des emplois non seulement aux jeunes mais aussi aux personnes âgées car il n'est pas soumis aux règles concernant l'âge de la retraite. L'Inde propose que dans le suivi du Sommet social, on fasse une place particulière au problème du chômage des jeunes, que la situation sociale et économique actuelle rend encore plus pressant, surtout dans des pays en développement.

71. Ayant rappelé les points saillants du rapport du Secrétaire général, l'intervenante se félicite en particulier de la priorité que celui-ci accorde à l'investissement dans la formation permanente et au concept d'«une société pour tous les âges».

72. Quelles que puissent être les différences d'attitude à l'égard des personnes âgées, une action multilatérale d'ensemble est essentielle. L'actuel Premier Ministre de l'Inde, M. Atal Bihari Vajpayee a fait observer que l'accroissement de la proportion de personnes âgées dans la population est un phénomène qui n'est certainement pas confiné à l'Inde. Cette augmentation de l'espérance de vie dans la plupart des pays rend nécessaires des programmes et activités pour lesquels l'ONU pourrait être une source d'inspiration. Toutefois, cela ne doit pas nous faire oublier que dans beaucoup de pays, comme il est indiqué dans le rapport de 1997 sur la situation sociale dans le monde, l'espérance de vie a au contraire diminué, principalement à cause du sida et des guerres. Il faut concilier la satisfaction des besoins de ceux qui ont le bonheur de pouvoir vieillir en paix avec les besoins de ceux qui n'ont même pas l'assurance de devenir un jour adultes. L'âge n'est pas une récompense ni une peine, mais un élément de la liberté plus large que la Charte des Nations Unies promet aux peuples du monde.

73. **M. Gubarevich** (Biélorus) dit qu'à une époque où les bouleversements mondiaux s'accompagnent de crises politiques et économiques, le développement social revêt une importance particulière. Il faut une action concertée aux niveaux national et international afin de parvenir à l'égalité sociale, d'éliminer toutes les formes de discrimination et de garantir à tous un emploi productif et justement rémunéré. Un des principaux objectifs de la politique sociale actuelle du Gouvernement biélorussien est de permettre à tout citoyen apte au travail d'assurer son bien-être matériel ainsi que celui de sa famille, en renforçant l'aide sociale accordée aux groupes les plus vulnérables de la population. Il s'agit de passer d'un système de dépendance sociale à un système de garanties sociales.

74. Depuis son accession à l'indépendance, le Biélorus s'est employé à réformer son système de protection sociale. Le Parlement a adopté plus d'une dizaine de lois en matière sociale, notamment dans le domaine de l'emploi, de la protection sociale des handicapés, et des allocations sociales. Les pouvoirs publics ont adopté et mis en oeuvre un programme d'aide aux familles, aux personnes incapables de travailler, aux handicapés, aux anciens combattants, aux victimes de la catastrophe de Tchernobyl et à divers groupes vulnérables. Il mène également une politique en faveur de la jeunesse, qui comprend des programmes d'emploi, de logement, etc. Toutes ces activités intègrent une composante sexospécifique.

75. La délégation biélorussienne, qui accorde une attention particulière à la situation des personnes âgées, se félicite de la proclamation récente de l'année 1999 Année internationale des personnes âgées. La situation des personnes âgées est un bon indicateur de la santé d'un pays. Le Biélorus a adopté un plan pour la célébration de l'Année, et élabore un vaste programme visant à résoudre les problèmes des personnes âgées. Il également amendé les dispositions législatives relatives aux anciens combattants et aux institutions réservées aux personnes âgées et aux handicapés. Enfin, il s'emploie à rechercher des moyens financiers en vue de la réforme du système de retraite.

76. Les résultats des efforts internationaux menés pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social montrent que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile ont encore un long chemin à parcourir. La délégation biélorussienne se félicite du renforcement du rôle du Conseil économique et social et de la Commission du développement social et de leur fonction de coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine social. Elle se félicite également des résultats des travaux de la Commission du développement social à sa trente-sixième session et appuie notamment les conclusions concertées relatives à la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagés et vulnérables, qui ont permis de définir l'orientation que doivent prendre les efforts nationaux et la coopération internationale en faveur de l'intégration sociale, de la protection sociale, et de la lutte contre la violence, la criminalité, les stupéfiants et autres facteurs responsables de la désintégration du tissu social. Le Biélorus note avec satisfaction que les conclusions concertées appellent la communauté internationale à appuyer les réformes entreprises par les pays en transition.

77. La délégation biélorussienne appuie la décision de convoquer en l'an 2000 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation

d'ensemble de l'application d'Action 21. Cette évaluation devrait imprimer un nouvel élan au suivi du Sommet mondial pour le développement social et susciter de nouvelles initiatives. Le Bélarus a l'intention de participer activement à la préparation de la session extraordinaire.

78. En conclusion, la délégation bélarussienne souligne que la victoire sur l'exclusion, la pauvreté et le chômage est loin d'être acquise, de même que la protection des groupes vulnérables. Il faut toutefois chercher à résoudre ces problèmes, par des initiatives nationales et internationales novatrices. Des moyens techniques et politiques existent. À présent, il faut agir.

79. **Mme Hadar** (Israël) rappelle que le droit de participer à part entière à la société est inhérent à la personne humaine et ne doit pas être dénié à ceux qui ne peuvent l'exercer sans assistance. Pour les personnes handicapées, seule la loi est garante de ce droit. Israël a récemment promulgué une loi sur l'égalité des droits des personnes handicapées pour garantir à celles-ci la possibilité de vivre dans la dignité et la liberté et de participer activement à tous les aspects de la vie de la société de façon à pleinement réaliser leur potentiel.

80. L'attachement à ces valeurs a des racines profondes dans l'histoire, la tradition et la culture israéliennes. L'idée fondatrice de l'État d'Israël est que l'homme a été créé à l'image de Dieu. Cette idée empreint nos textes sacrés les plus anciens, et nous sommes déterminés à ce qu'elle trouve une expression concrète dans notre société et notre législation.

81. Malheureusement, plus de 10 % des Israéliens sont porteurs de handicaps et 70 % des handicapés graves sont au chômage. Sur les 7 100 Israéliens qui souffrent de handicaps intellectuels et ne vivent pas dans leur famille, 5 700 sont internés.

82. La loi sur l'égalité des droits permettra de combattre les discriminations; elle affirme clairement que la discrimination positive en faveur des handicapés n'est pas une discrimination. Elle garantit aux personnes handicapées l'accès aux services et aux équipements publics. Elle interdit toute discrimination dans l'emploi et les conditions d'emploi et impose aux employeurs de procéder aux aménagements nécessaires pour pouvoir employer une proportion suffisante de personnes handicapées. Il est interdit d'inclure des clauses discriminatoires dans les offres d'emploi. Le tribunal du travail est compétent en cas de violation des droits des handicapés. En plus des textes législatifs, le Ministre du travail et des affaires sociales prévoit de lancer une série de programmes en vue de l'emploi ou de la réinsertion des handicapés.

83. Grâce à tous ces efforts, Israël pourra devenir non seulement la terre où coulent le lait et le miel, mais un pays où toutes les potentialités humaines jusqu'ici inexploitées s'épanouiront pleinement.

84. **M. Freire** (Portugal) s'associe aux observations formulées par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Il remercie les États Membres et l'Organisation des Nations Unies de l'appui qu'ils ont apporté à l'initiative prise par le Gouvernement portugais d'organiser la Conférence mondiale de Lisbonne, qui a été une expérience réussie de partenariat entre le Gouvernement portugais et les Nations Unies.

85. La Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse s'inscrit dans le droit fil du Programme d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et qui, au paragraphe 123, souligne l'importance des réunions internationales tenues sous l'égide des Nations Unies. Elle a permis de procéder à des échanges de vues et des confrontations d'expérience en vue de trouver de nouvelles solutions aux problèmes de la jeunesse. Toutefois, la Conférence n'était pas une fin, mais plutôt un moyen de promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action pour la jeunesse et, même s'il est encore trop tôt pour dresser le bilan de ses résultats, il apparaît déjà qu'à cet égard elle a été un succès. Le Portugal suggère que lors de la prochaine session de la Commission du développement social, en février 1999, on crée un groupe d'experts pour lui donner suite. Le Portugal est convaincu que l'année prochaine, d'importantes décisions seront prises au sujet du rôle que doivent assumer les Nations Unies dans le suivi des recommandations et des engagements adoptés à Lisbonne.

86. **M. Rim Yong Chol** (République populaire démocratique de Corée) déclare que malgré les efforts de la communauté internationale, qui s'est engagée, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social et de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, à accélérer l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté et le chômage, force est de constater que ces problèmes, auxquels viennent s'ajouter la maladie, l'analphabétisme et la criminalité sous toutes ses formes, restent très sérieux. D'après des statistiques récentes de l'ONU, 1,3 milliard de personnes, soit un cinquième de la population mondiale, vivent dans des conditions de pauvreté extrême, et 800 millions n'ont pas accès aux soins de santé de base.

87. Pour réaliser l'objectif du développement social, il faut éliminer toutes les formes d'inégalités et de maux sociaux, permettre à tout citoyen de mener une existence indépendante et créative, assurer à tous l'égalité des droits, et en particulier le droit d'occuper un emploi stable, de bénéficier de services sociaux tels que la santé, l'éducation et l'instruction pour que

tous soient authentiquement des membres à part entière de la société. Une condition à la réalisation de cet objectif est l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques nationales judicieuses et participatives qui répondent aux besoins des masses populaires.

88. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a toujours accordé une attention particulière au développement social : il s'attache à garantir à tous un emploi, ainsi que la gratuité des soins médicaux et de l'éducation. Grâce à cette politique, le peuple de la République populaire démocratique de Corée, y compris les jeunes, mène une existence stable et heureuse, comme le ferait une grande famille, et ce malgré le blocus économique imposé par des forces extérieures et les difficultés passagères causées par les catastrophes naturelles qui ont frappé le pays à plusieurs reprises depuis quelques années.

89. Un des principaux moyens d'accélérer le développement social est de renforcer la coopération internationale, notamment avec les organismes du système des Nations Unies. À cet égard, la République populaire démocratique de Corée se félicite de l'assistance fournie aux États Membres par l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la santé dans les domaines de l'instruction publique et de la santé. Il faudrait toutefois que les organismes internationaux de financement renforcent leur assistance financière et technique aux pays en développement.

90. La République populaire démocratique de Corée appuie sans réserves la proposition tendant à convoquer en 2000 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application d'Action 21.

91. **Mme Mpe** (Botswana) dit que la population du Botswana compte 70 % de personnes de moins de 29 ans et plus d'un tiers de personnes de 12 à 29 ans. Étant donné leur nombre et leurs problèmes particuliers, il est essentiel de consacrer davantage d'efforts aux jeunes, pour qu'ils puissent contribuer davantage au développement futur du pays.

92. Le Botswana a adopté en 1996 une politique nationale de la jeunesse et prépare actuellement un plan d'action national. La stratégie de démarginalisation des jeunes s'inscrit dans une initiative plus vaste de promotion de la citoyenneté et du développement communautaire, qui trouve son expression dans plusieurs déclarations de politiques concernant l'éducation et les jeunes.

93. La politique d'émancipation des jeunes est fondée sur l'idée que ces derniers sont ceux qui souffrent le plus du chômage, du manque de services de santé et du VIH/sida, car ils manquent d'informations et de compétences. Cette émanci-

pation est essentielle, car les jeunes d'aujourd'hui seront les chefs de demain, et c'est eux qui donneront sa forme à la société dont hériteront les générations futures.

94. Pour conclure, l'intervenante invite la communauté internationale à adhérer à la Déclaration de Lisbonne.

95. **M. Boisson** (Monaco) indique qu'à la demande expresse du Prince souverain, un service de maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans a été mis en oeuvre à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées. Ce service prévoit des prestations à domicile qui viennent s'ajouter aux allocations financières.

96. La Direction de l'action sanitaire et sociale a été chargée de coordonner la célébration de l'Année internationale des personnes âgées, en 1999, et de définir un programme autour du thème «Vers une société pour tous les âges», en collaboration avec la Direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avec la Direction des affaires culturelles et avec les ONG.

97. Diverses activités sont prévues pour 1999 en faveur des personnes âgées : conférences, manifestations sportives, visites de certains lieux de la Principauté et, pour sensibiliser au thème de l'Année, concours dans les établissements scolaires. Les personnes âgées elles-mêmes seront consultées sur les mesures nécessaires pour améliorer leur sort. Les autorités monégasques ont toujours eu à coeur l'amélioration du cadre de vie de la population, et particulièrement des anciens. Par ailleurs, il est prévu d'engager une réflexion avec ces derniers afin de tirer davantage parti de leur expérience et de leurs capacités. Ils pourraient par exemple se voir confier un rôle plus important en faveur de l'usage de la langue monégasque. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'intervenant a mis l'accent particulièrement sur l'article 27, qui garantit à tous le droit de participer à la vie culturelle : trop souvent, les aînés sont exclus de ce droit et il faudra profiter de l'Année internationale des personnes âgées pour promouvoir son application en leur faveur.

98. Il ne suffit pas d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, encore faut-il leur donner les moyens de rester actives et de contribuer au progrès de la société, à laquelle elles peuvent beaucoup apporter. C'est seulement avec cette approche qu'il sera possible de construire une «société pour tous les âges».

La séance est levée à 13 h 15.